

Communiqué de presse (*Version courte*)  
Berne, 10 juin 2015

## **10 ans de procédure de qualification pour interprètes communautaires Au service de la compréhension mutuelle**

**Depuis 10 ans, INTERPRET est l'institution de formation et de qualification des interprètes communautaires. Durant cette période, INTERPRET a pu délivrer le « Brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle » à 100 personnes, et le « Certificat suisse INTERPRET d'interprète communautaire » à 1000 personnes. Le 11 juin, INTERPRET fête ce succès à Berne, avec des orateurs de renom, notamment le Conseiller fédéral Alain Berset, et une approche artistique « Décalage ».**

L'interprétariat communautaire est le transfert oral de mots d'une langue dans une autre, en tenant compte du contexte social et culturel des interlocutrices et interlocuteurs. Il a lieu dans des situations de triologue, un dialogue à trois. L'interprète communautaire peut soit être présent-e sur place, soit connecté-e par téléphone.

Pour Michael Müller, secrétaire général d'INTERPRET, les professionnelles et professionnels des services publics ne seraient pas en mesure de fournir leurs prestations pour les clients et les patientes allophones, sans l'interprétariat communautaire : « Considéré sous cet angle, l'interprétariat communautaire est une aide professionnelle indispensable pour les situations dans lesquelles une communication directe est impossible en raison de différences linguistiques ou culturelles. »

Au cours des 10 dernières années, INTERPRET a délivré 100 brevets fédéraux de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle et 1000 certificats suisses INTERPRET d'interprète communautaire. Tou-te-s ces interprètes apportent une contribution importante, permettant aux professionnel-le-s des structures ordinaires et des institutions du service public d'accomplir leur mission, aussi lorsque la communication linguistique n'est pas possible de manière directe.

### **Contact pour tout renseignement supplémentaire**

Michael Müller Secrétaire général INTERPRET  
Monbijoustrasse 61 , 3007 Berne  
Tél. : +41(0)31 351 38 28  
E-mail : [media@inter-pret.ch](mailto:media@inter-pret.ch)  
Site Internet : [www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)

Pour de plus amples informations sur la fête « 10 ans de procédure de qualification » et sur « Décalage » : [www.projekt-decalage.ch](http://www.projekt-decalage.ch)